

# Conditions générales de vente :

## 1. Généralités

La S.A. HANSEZ-DALEM n'offre pas de système organisé de vente ou de prestation de service à distance.

Les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les offres et tous les contrats de la S.A. HANSEZ-DALEM.

Le client reconnaît avoir reçu les conditions générales et les accepter dans leur intégralité.

Seuls l'offre du vendeur, les contrats qu'il a signés et les présentes conditions générales lient les parties, à l'exclusion de tout autre document.

L'acceptation des présentes conditions générales implique également que le client renonce entièrement à l'application de ses propres conditions générales.

## 2. Validité des offres/devis

Les offres de la SA HANSEZ-DALEM ont une durée de validité de quinze jours calendrier à dater de leur émission.

Sauf mention contraire, les offres de la SA HANSEZ-DALEM renseignent les prix hors TVA, hors autres taxes éventuelles (cf. taxe kilométrique) et hors frais de livraison.

Seule l'acceptation expresse et sans réserve de l'offre dans les quinze jours de son émission par son destinataire entraîne la formation du contrat et génère des obligations corrélatives dans le chef de la SA HANSEZ-DALEM.

## 3. Livraison : transfert de propriété : transfert des risques

En cas de livraison à effectuer par la SA HANSEZ-DALEM à la demande du client, il appartient à ce dernier de désigner de manière précise un lieu de déchargement suffisamment large que pour accueillir les marchandises et permettre à un camion de type « camion poubelle » de manœuvrer.

Le lieu destiné à accueillir les matériaux doit être situé le plus proche possible de la voie publique et la SA HANSEZ-DALEM et ses préposés se réservent le droit d'opter pour une destination de livraison plus aisée ou moins risquée que celle désignée par l'acheteur.

Les délais de livraison mentionnés par la SA HANSEZ-DALEM le sont à titre purement indicatif.

La SA HANSEZ-DALEM n'est tenue que par une obligation de moyens et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de respecter le délai indicatif annoncé.

La SA HANSEZ-DALEM se réserve le droit de refuser la livraison dans l'hypothèse où l'acquéreur ne serait pas présent au moment de la livraison et/ou n'aurait pas fourni d'indications précises quant à l'endroit supposé accueillir la livraison et/ou si, aux yeux de la SA HANSEZ-DALEM ou d'un de ses préposés, les garanties de sécurité ne sont pas rencontrées au moment d'effectuer la livraison.

En pareille hypothèse, la SA HANSEZ-DALEM sera en droit d'exiger l'enlèvement des matériaux en son siège d'exploitation et ce conformément aux présentes conditions générales de vente et de réclamer en outre le paiement des frais de livraison.

Les livraisons se font au risque de l'acheteur.

Les risques sont transférés dès le départ des marchandises du siège de la SA HANSEZ-DALEM.

La SA HANSEZ-DALEM décline en conséquence toute responsabilité quant au préjudice résultant des dégâts opérés aux marchandises durant le transport, durant la livraison et après la livraison.

L'attention de l'acheteur est dès lors attirée sur le fait que les risques liés au vol notamment sont à sa charge dès le départ du siège de la SA HANSEZ-DALEM.

#### **4. Agréation des produits**

Les produits vendus par la SA HANSEZ-DALEM sont réputés agréés par l'acheteur dans les 72 heures après la livraison ou la prise de possession des produits par l'acquéreur.

L'agréation implique la reconnaissance de la conformité totale du produit livré au regard de la commande effectuée et l'absence de défaut apparent, c'est-à-dire tout défaut qu'un acheteur doit être en mesure de déceler au moment de la prise de possession de produit par le biais d'un contrôle attentif de celui-ci.

#### **5. Réserve de propriété**

Toutes les marchandises fournies par la SA HANSEZ-DALEM restent la propriété de HANSEZ-DALEM jusqu'à parfait paiement du prix, en principal, en intérêts et frais éventuels.

Cette propriété persiste, même en cas d'intégration des marchandises à un ouvrage, immeuble, entraînant leur immobilisation.

En cas de défaut de paiement de l'intégralité des prix de vente, les marchandises doivent être restituées à première demande, laquelle peut intervenir dans un délai de huit jours à dater de l'échéance de paiement.

La restitution des marchandises s'effectue aux frais de l'acheteur et sans préjudice d'une indemnisation complète de la SA HANSEZ-DALEM.

L'attention de l'acheteur est attirée sur le fait que la présente clause est enregistrée au registre des gages.

## **6. Limitation de responsabilité**

La SA HANSEZ-DALEM est exonérée de responsabilité qu'elle soit contractuelle ou extracontractuelle vis-à-vis de l'acheteur en ce compris du chef de la faute lourde de HANSEZ-DALEM ou de celle d'un préposé dont elle répond.

Si la responsabilité contractuelle ou extracontractuelle de la S.A. HANSEZ-DALEM devait être engagée, elle serait limitée au prix visé par le contrat liant les parties.

Spécifiquement, la SA HANSEZ-DALEM ne peut voir sa responsabilité engagée du fait des dégâts occasionnés aux meubles, jardins, habitations, à l'occasion d'une livraison.

L'acheteur s'engage à répondre vis-à-vis des tiers du dommage occasionné aux impétrants, les lignes électriques ou autres biens publics ou privés occasionné lors d'une livraison et consécutif à l'absence de communication d'informations ou à la communication d'informations erronées relatives à la configuration des lieux.

## **7. Paiements**

Tout paiement effectué par l'acheteur est imputé en priorité sur la dette la plus ancienne de l'acheteur à l'égard de la SA HANSEZ-DALEM et ce nonobstant indication contraire de l'acheteur au moment du paiement.

En application de l'article 5.210 du code civil et nonobstant indication contraire de l'acheteur lors du paiement, celui-ci est imputé en priorité sur les intérêts et aréages dont le débiteur est éventuellement redevable vis-à-vis de la SA HANSEZ-DALEM. ».

## **8. Clause indemnitaire**

Toute facture impayée à l'échéance sera majorée :

- d'intérêts de retard correspondants au taux directeur majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Ces intérêts sont calculés sur la somme restant à payer ; **ET**
- d'une indemnité forfaitaire, dont le montant sera de :
  - a) 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
  - b) 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;
  - c) 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

Ce dernier montant forfaitaire vise à indemniser la SA HANSEZ-DALEM du préjudice causé par le non-paiement du prix à l'échéance (exemple : frais de recouvrement extrajudiciaire (...)).

Ce montant peut être majoré d'une indemnité complémentaire justifiée par pièce.

En cas de non-respect par la SA HANSEZ-DALEM d'une de ses obligations contractuelles, elle reste elle-même redevable d'une indemnisation équivalente aux montants visés ci-dessus, sauf le droit, à la SA HANSEZ-DALEM, de démontrer que la violation de son obligation contractuelle est liée d'un cas fortuit, de force majeure, de fait du prince ou non-respect de ses obligations par l'un de ses co-contractants fournisseurs.

En cas de commande qui ne fait pas l'objet de livraison, l'acheteur est tenu d'enlever celle-ci auprès de la SA HANSEZ-DALEM dans un délai maximum de quinze jours calendrier à dater de l'acceptation de l'offre de la SA HANSEZ-DALEM.

À défaut, le contrat sera réputé dissout au tort de l'acheteur lequel restera redevable d'une indemnisation à concurrence de 15 % au bénéfice de la SA HANSEZ-DALEM.

## **9. Matériel cautionné**

Toute marchandise nécessitant l'usage de palettes, big-bags entraîne le paiement d'une caution devant être payée en même temps que les marchandises.

La caution n'est remboursable que moyennant restitution en parfait état à la SA HANSEZ-DALEM du matériel cautionné endéans les trois mois de la date de livraison.

Une note de crédit est alors émise par la SA HANSEZ-DALEM.

## **10. Protection de la vie privée**

Le vendeur et le client reconnaissent que le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) est applicable au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de leur(s) contrat(s).

Le vendeur a inclus une déclaration de confidentialité sur son site Internet. La prise de connaissance des présentes conditions implique la prise de connaissance de la déclaration de confidentialité à laquelle ces conditions renvoient.

## **11. Compétence et droit applicable**

Toutes les relations entre la SA HANSEZ-DALEM et l'acheteur ainsi que les présentes conditions générales relèvent exclusivement du droit belge.

Les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Liège sont seules compétentes pour connaître des litiges portant sur la nullité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente et des relations entre HANSEZ-DALEM et l'acheteur.